

Variante des manifestations selon le modèle de plan de protection

Version 2.0 du 25 juin 2020

Variante 1 :
Les règles de distance
sont respectées.

- Les personnes gardent toujours une distance d'au moins 1,5 m entre elles
- Les places assises sont disposées de façon à garder un siège vide entre les personnes seules ou les groupes de personnes.
- La gestion des flux de personnes assure le respect d'une distance de 1,5 m entre chaque personne et chaque groupe

si cela
n'est pas
réalisable

Variante 2 : Les mesures
de protection sont
respectées.

- Information au public sur les mesures de protection, notamment l'utilisation correcte des masques
- Les visiteurs portent un masque (manifestations debout, ou pleine occupation des places assises) **ou**
- les sièges sont séparés par des barrières appropriées
- La gestion des flux de personnes assure une distance de 1,5 m entre chaque personne et chaque groupe

si cela
n'est pas
réalisable

Variante 3 : Ni les règles
de distance ni les mesures
de protection ne peuvent
être respectées.

- Information au public que la règle de 1.5 m de distance pourrait ne pas être respectée
- Information aux visiteurs que leurs coordonnées seront collectées et qu'ils peuvent être affectés par des mesures de quarantaine
- Collecte des coordonnées des visiteurs (nom, téléphone et adresse, éventuellement siège, ou temps de présence)
- Traçabilité des contacts étroits pendant 14 jours
- Les manifestations accueillant plus de 300 personnes doivent être subdivisées en secteurs.